



# L'hakéa soyeux

(*Hakéa séricea*)

UNE ESPÈCE EXOTIQUE ENVAHISSANTE,  
ORIGINAIRE D'AUSTRALIE,  
HAUTEMENT INFLAMMABLE.

## L'hakéa séricea, une espèce envahissante très inflammable.

Cette espèce végétale pionnière, originaire d'Australie, est 60 % plus inflammable que le maquis originel de l'Estérel. Elle pose d'importants problèmes de sécurité civile, notamment en Afrique du Sud, ainsi que plus proche de chez nous, au Portugal. Au-delà de son extrême inflammabilité, sa structure constituée exclusivement d'aiguilles, très piquantes, rend impénétrables les massifs forestiers notamment lors de l'intervention des pompiers mais aussi pour les promeneurs ou autres usagers de ces espaces naturels. De plus, si cette espèce venait à atteindre des zones agricoles, elle y entraînerait également de forts impacts, tant sur le plan environnemental qu'économique.

Pour l'éradiquer, le Département des Alpes-Maritimes, avec l'appui de partenaires scientifiques, a pris en charge et coordonné une campagne de lutte sur les terrains publics déjà infestés sur la commune de Théoule-sur-Mer. Néanmoins, pour que cette action soit complète et efficace, il est important que celle-ci intervienne également au sein des terrains privés colonisés par cette plante.

**Eric CIOTTI**

Président du Département  
des Alpes-Maritimes

## Comment l'identifier ?

- Famille des Proteas (Protéacées)
- Petit arbre de 1 à 4 m de hauteur
- Floraison hivernale blanche-rosée
- Feuilles sessiles cylindriques et très épineuses de 3 à 8 cm de long
- Particularité : 2 graines ailées enfermées dans un fruit ligneux très dur de 2 à 3 cm de long, dispersées par le vent uniquement à la mort du rameau ou de l'individu (ouverture du fruit dès 2 jours après qu'une branche soit cassée ou que la plante soit coupée)

## Où potentiellement la trouver ?

Elle est en expansion fulgurante dans le massif de l'Estérel sur les communes de Théoule-sur-Mer dans les Alpes-Maritimes et de Saint-Raphaël dans le Var.

Elle affectionne les maquis sur sol siliceux et les milieux ouverts. Elle tolère la sécheresse estivale et les sols pauvres.



## Quels sont les risques ?

Risques pour l'environnement : très compétitive, elle se développe rapidement en modifiant les processus des écosystèmes (réduit les ressources en eau de surface, augmente l'inflammabilité de la végétation, augmente l'intensité des incendies).

Risques pour la sécurité humaine : hautement inflammable et très piquante, elle rend impénétrables les massifs forestiers notamment pour l'intervention des pompiers lors des incendies.

Impacts sur les activités récréatives : sa structure très piquante limite voire entrave les accès aux usagers ; elle entraîne également des impacts sur la valeur paysagère des milieux.

Impacts sur les activités agricoles : l'espèce étant pionnière, si elle parvient jusqu'à des zones agricoles, elle les colonisera de manière extrêmement rapide et entraînera la perte des terres arables.

## Que faire ?

Ne pas toucher la plante, ne pas la couper, ni l'élaguer pour éviter tout risque de dissémination. En effet, la plante ne libère ses graines qu'une fois qu'elle est coupée ou qu'elle est en fin de vie.

Si vous êtes contraint à couper ou faire couper la ou les plantes, notamment dans le cadre de vos Obligations Légales de Débroussaillage, les déchets verts doivent faire l'objet d'une incinération sous étroit contrôle pour ne pas favoriser la propagation.

L'arrachage des plantules juvéniles ne peut être pratiqué qu'en l'absence de fruits sur la plante sinon la plantule doit également être incinérée dans les mêmes conditions que les individus adultes.

Si vous êtes propriétaire d'un terrain abritant cette espèce, signaler sa présence via le site : [www.invmed.fr](http://www.invmed.fr).



## **Quels sont les moyens de lutte ?**

Pour lutter efficacement contre cette espèce, il convient de la couper le plus à ras possible du sol et de l'incinérer, avec toutes les précautions d'usage, immédiatement sur place ou à proximité du lieu de coupe à une température suffisamment élevée afin de garantir la destruction totale des graines. Les individus juvéniles peuvent être simplement arrachés et laissés sur place à condition qu'ils ne soient pas porteurs de fruits, sinon le protocole de lutte est le même que pour les individus adultes.

Si vous n'êtes pas en mesure de garantir ce protocole, il convient de ne pas toucher à la plante et de signaler sa présence sur le site [www.invmed.fr](http://www.invmed.fr).

Ne pas broyer la plante car les graines resteront fertiles et germeront lorsqu'elles trouveront un espace favorable.

Ne pas transporter les déchets vers des centres de compostage, des déchetteries ou sur un autre territoire que celui déjà colonisé.

Pour plus d'informations

[www.departement06.fr](http://www.departement06.fr)  
[www.invmed.fr](http://www.invmed.fr)

Conservatoire Botanique National  
Méditerranéen



**PORQUEROLLES**